

Martinique



Cultures Fruitières

N°4 - 1er au 30 Avril
2025



Animateurs filières et inter-filières :

Jacques-Edouard EUGENIE (FREDON Martinique)

Teddy OVARBURY (FREDON Martinique)

Crédit photos :

FREDON Martinique (sauf mention contraire)

PRÉVISION SAISONNIÈRE mai - juin - juillet 2025

- les pluies devraient être conformes aux normales
- les températures un peu plus élevées.

AVRIL, UN MOIS DE TRANSITION

SYNTHÈSE À LA STATION DE RÉFÉRENCE DU LAMENTIN



27,5°C

Sur 26,7°C
attendus



- 12h55

204h35min
sur 217h3min



135,9 mm

Sur 123 mm
attendus



16,6 km/h

Sur 14,8 km/h
habituellement

FAITS MARQUANTS

Un déficit de précipitations avec jusqu'à 30% de manque par rapport aux normales sauf la bande Ste Marie / Fort-de-France à l'équilibre ou jusqu'à 60% d'excédant.

MOUCHE DES FRUITS

- Activité suspendue jusqu' à début juin.



CHANCRE CITRIQUE

- **Pression nulle** : pas de nouvelle détection,
- Risque de propagation faible à moyen en raison d'une prévision d'un mois à venir aux pluies inférieures aux normales.



GREENING (HLB)

- Pression nulle
- Pas de nouvelle détection pour ce mois
- Saison peu favorable au vecteur du HLB



FOCUS

Pas de focus pour ce mois.





| Mois actuel | Mois précédent | Avril 2024 |
|---|--|---|
| OBS : 115 DÉTECTION : 0 0% | OBS : 21 DÉTECTION : 0 0% | OBS : 150 DÉTECTION : 1 1% |

Évaluation du risque : il n'y a pas eu de détection d'arbre contaminé au chancre citrique pour ce mois. Cependant, la pluviométrie du mois et les prévisions météorologiques présagent un risque de contamination faible à moyen pour le mois à venir.

Mesures prophylactiques :

- Désinfecter les outils de taille
- Acheter les plants dans des pépinières professionnelles contrôlées
- Éviter de toucher les plants malades par temps pluvieux
- Éviter les échanges de plants



| Mois actuel | Mois précédent | Avril 2024 |
|---------------------------------------|--|--|
| OBS : 3 DÉTECTION : 0 0% | OBS : 24 DÉTECTION : 0 0% | OBS : 8 DÉTECTION : 2 25% |

Évaluation du risque : les conditions climatiques du mois ont présenté un climat peu favorable au vecteur du HLB. Cependant, il faut garder à l'esprit que la maladie est maintenant largement répandue sur le territoire. Pour le mois à venir, les conditions présagent un risque de pression nulle à faible.

Gestion du risque :

- la lutte contre son vecteur, le psylle asiatique des agrumes (*Diaphorina citri*)
- la lutte contre les foyers infectieux via l'abattage des pieds d'agrumes infectés - à savoir que les buis de Chine peuvent être porteurs sains
- l'utilisation de plants sains, issus de pépinières qualifiées.



| Mois actuel | Mois précédent | Avril 2024 |
|--------------------|--|--------------------|
| ACTIVITÉ SUSPENDUE | OBS : 157 CAPTURE : 10 6% | ACTIVITÉ SUSPENDUE |

Évaluation du risque : l'activité étant suspendue jusqu'à début juin, l'évaluation du risque ne peut être accomplie. La vigilance reste de rigueur.

Mesures prophylactiques :

- Favoriser ou maintenir un enherbement permanent au sol (cela contribue à la destruction du stade nymphal de ce bio-agresseur qui se déroule au sol);
- Limiter les traitements phytopharmaceutiques qui sont défavorables à la faune utile;
- Ramasser et éliminer les fruits piqués

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

2

Par dérogation, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, en dehors de la présence des abeilles, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence des abeilles".

3

Il ne faut appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

4

Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut veiller à informer le voisinage de la présence de ruches. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut éviter toute dérive lors des traitements phytosanitaires.

Abeille charpentière
(*Xylocopa fimbriata*)
sur agrume

Retrouvez plus d'information dans la [note nationale Abeilles & Pollinisateurs](#) qui propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques.



Ce bulletin est basé sur des observations ponctuelles qui donnent une tendance de la situation sanitaire territoriale.
La Chambre d'Agriculture de la Martinique encourage les agriculteurs à réaliser leurs propres observations sur leurs parcelles.
Elle se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises.

Action du plan ECOPHYTO piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité.

